

282-87

Nombre de syndics en exercice	: 12 + 4
Nombre de présents ou représentés	: 10
Pour	: 10
Contre	: 0
Abstention	: 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT
Séance du 28 mars 2024

DOCUMENT AFFICHÉ
DU 04/04/24 AU 19/04/24

L'an deux mille vingt-quatre les vingt-huit mars à neuf heures trente, le Syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian GALLO.

Etaient présents : René ISNARD, Daniel ROBERT, Gérard BARDONNENCHE, Christian GARCIN,

Etaient absents : Nicolas RICHIER, Bernard NAL,

Etaient excusés et représentés : Rémy LIEUTIER (Pouvoir donné à Daniel ROBERT), Jean Noel NAL (Pouvoir donné à Christian GALLO), Jérôme SAMUEL (Pouvoir donné à Gérard BARDONNENCHE), Christian TROJA (Pouvoir donné à René ISNARD), Jacques MAUREL (Pouvoir donné à Christian GARCIN),

Assistaient également sans voix délibérante à la réunion : Vincent de TRUCHIS (Directeur), Richard CHAIX (Responsable administratif et financier).

Secrétaire de séance : Daniel ROBERT.

Objet : Adoption des nouvelles bases de répartition des dépenses 2024

Monsieur le Président rappelle le souhait d'homogénéiser les tarifs sur l'ensemble du périmètre.

Il rappelle également les discussions internes intervenues entre syndics puis l'adoption à la majorité visant la mise en place de cette homogénéisation.

Monsieur le Président donne lecture :

- Du rapport de présentation des bases de répartition des dépenses,
- De la liste des adhérents et de la proportion pour laquelle chacun d'eux contribue,
- Du tableau de présentation des classes tarifaires en précisant que les montants présentés sont des montants relatifs à comparer les uns avec les autres et non des valeurs absolues qui résulteront du vote du montant du rôle annuel.

Le règlement intérieur qui devient unique pour l'ensemble du périmètre et vient se substituer au règlement RD et au règlement RG avec modifications relatives au forfait de consommation d'eau.

Le Président indique qu'aucune observation n'a été produite sur le registre durant l'enquête.

Le Président propose d'adopter les bases de répartition des dépenses qu'il met au vote.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat à l'unanimité des membres présents et représentés donne un avis favorable à l'adoption de bases de répartition des dépenses 2024.

Ainsi fait et délibéré au Poët, les jours, mois et an que dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance,
Daniel ROBERT



Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président
Christian GALLO

